



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
8 avril 2011  
Français  
Original : anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle 2011**

20-23 Juin 2011

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire\*

### Projet de descriptif de programme de pays\*\*

#### Kirghizistan

#### *Résumé*

Le Projet de descriptif de programme de pays (CPD) pour le Kirghizistan est soumis au Conseil d'administration pour examen et commentaires. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif global de 4,6 millions de dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un prélèvement de 25 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales pour la période 2012 à 2016.

---

\* E/ICEF/2011/8.

\*\* Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF, en même temps que le tableau des résultats, au plus tard six semaines après son examen lors de la session annuelle de 2011. Le descriptif de programme de pays révisé sera ensuite soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2011.



## Données de base<sup>†</sup>

(2009, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants et d'adolescents de moins de 18 ans (millions) . . . . .	2
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) . . . . .	37
Insuffisance pondérale (% modérée et sévère, 2005-2006) (% urbains/ruraux, les plus pauvres/les plus riches) . . . . .	2 <sup>a</sup> , 2/2, 2/2
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, 2008) . . . . .	55 <sup>b</sup>
Taux de fréquentation scolaire dans le primaire (% net, garçons/ filles, 2006) . . . . .	91/93 <sup>c</sup>
Élèves atteignant la dernière année de l'enseignement primaire (% , 2007) . . . . .	98
Utilisation de sources d'eau potable de meilleure qualité (% , 2008) . . . . .	90
Utilisation d'installations sanitaires de meilleure qualité (% , 2008) . . . . .	93
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%) . . . . .	0.3 <sup>d</sup>
Enfants âgés de 5 à 14 ans qui travaillent (% , 2006) . . . . .	4
Enregistrement des naissances (% , enfants de moins de 5 ans) ( % garçons/filles, urbains/ruraux, les plus pauvres/les plus riches) . . . . .	94, 95/94, 96/93, 94/95
RNB par habitant (dollars É.-U.) . . . . .	870
Enfants d'un an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/ coqueluche/tétanos (%) . . . . .	95
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (%) . . . . .	99

<sup>†</sup> On trouvera des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes à l'adresse ci-après : [www.childinfo.org](http://www.childinfo.org).

<sup>a</sup> Retard de croissance (modéré et sévère, 2006) = 18 %.

<sup>b</sup> 81 morts pour 100 000 naissances vivantes est l'estimation, pour 2008, du Groupe interinstitutions des Nations Unies pour les estimations en matière de mortalité maternelle (OMS/UNICEF/FNUAP et Banque mondiale, avec le concours d'experts techniques indépendants), ajustée pour tenir compte des non-signalements et des erreurs de classification en matière de décès maternels. Pour de plus amples informations, voir [www.childinfo.org/maternal\\_mortality.html](http://www.childinfo.org/maternal_mortality.html).

<sup>c</sup> Données d'enquêtes.

<sup>d</sup> L'estimation du nombre de femmes (âgées de plus de 15 ans) vivant avec le VIH (estimation 2009) est de 28 000. L'estimation du nombre d'enfants et d'adolescents (âgés de 0 à 17 ans) rendus orphelins en général (estimation 2009) est de 140 000.

## Résumé de la situation des enfants et des femmes

1. Le Kirghizistan demeure le deuxième pays le plus pauvre en Europe centrale et orientale et au sein de la Communauté d'États indépendants. En dépit de diminutions importantes de la pauvreté entre 2003 et 2008 – baisse de la pauvreté générale de 64 % à 31,7 % et de la pauvreté extrême de 28 % à 6,1 % –, un enfant sur cinq est toujours pauvre, et les zones rurales représentent les trois quarts de la pauvreté touchant les enfants. Les baisses récentes des niveaux de pauvreté résultent en grande partie de l'exode massif des régions rurales frappées par la pauvreté vers les villes ainsi que vers la Fédération de Russie et le Kazakhstan. En 2008, le

Kirghizistan était le quatrième pays le plus dépendant des envois de fonds dans le monde<sup>1</sup>.

2. La crise économique mondiale en 2009 (notamment les fortes baisses des exportations et une diminution de 15 % des envois de fonds), ainsi que le contexte instable de 2010 auront des effets durables sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants. À la mi-2010, le déficit budgétaire a dépassé les 10 % et la dette nationale a augmenté. Ces grandes difficultés économiques et financières devraient réduire les dépenses sociales et retarder les grandes réformes dans les principaux secteurs.

3. En juin 2010, des conflits interethniques violents au sud du pays ont entraîné la mort d'au moins 415 personnes ainsi que de vastes destructions de biens<sup>2</sup>. Environ 400 000 enfants en ont été affectés. Nombreux sont ceux qui ont fui leurs domiciles, tandis que d'autres ont souffert de traumatismes psychologiques et ont interrompu leur scolarité. Le conflit, consécutif au renversement brutal de l'ancien président en avril 2010, perpétue la récente série d'affrontements qui menacent d'inverser les tendances positives en matière de dépenses sociales et de réduction de la pauvreté.

4. En dépit des progrès récents accomplis dans la fourniture de services, 38 enfants sur 1 000 meurent avant d'atteindre l'âge de 5 ans. La mortalité maternelle atteint toujours des niveaux élevés inacceptables, avec 69,1 décès pour 100 000 naissances vivantes, témoignant ainsi d'une qualité inappropriée des soins dispensés aux femmes durant la grossesse, le travail, l'accouchement et la période post-partum. Soixante-dix pour cent de la mortalité maternelle peut être évitée. Celle-ci est 1,5 à 2 fois plus élevée dans les hôpitaux de district et les régions montagneuses reculées. Elle tient principalement aux pénuries de personnel, à une assistance spécialisée limitée et à un accès réduit. Les raisons sous-jacentes de la mortalité maternelle et infantile élevée sont notamment la piètre nutrition des mères, l'accès tardif aux soins prénatals durant la grossesse, ainsi que la pauvreté chronique.

5. Le VIH/sida constitue un autre domaine de préoccupation. Les cas nouvellement enregistrés ont augmenté de 25 % par an lors de la dernière décennie, rendant ainsi le pays peu à même d'atteindre le sixième objectif du Millénaire pour le développement<sup>3</sup>. Les taux de toxicomanie et d'infection au VIH sont élevés dans la ville d'Osh située le long des grands axes du trafic de la drogue<sup>4</sup>. Ces dernières années, plus de 100 jeunes enfants ont été infectés au VIH dans les établissements médicaux à Osh. Les femmes et les enfants diagnostiqués séropositifs souffrent de stigmatisations et de discriminations de grande ampleur.

6. Les jeunes enfants souffrent de retard de croissance, d'insuffisance pondérale à la naissance et de carences en micronutriments. Plus de 4,5 % des enfants du pays

<sup>1</sup> Fonds monétaire international.

<sup>2</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, *Kyrgyzstan: Extended and Revised Flash Appeal – June 2010 to June 2011*.

<sup>3</sup> Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), *Aide-mémoire : Europe orientale et Asie centrale*, 23 novembre 2010, à [http://www.unaids.org/documents/20101123\\_FS\\_eeca\\_em\\_fr.pdf](http://www.unaids.org/documents/20101123_FS_eeca_em_fr.pdf).

<sup>4</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Illicit Drug Trends in Central Asia*, 2008, [www.unodc.org/documents/regional/central-asia/Illicit%20Drug%20Trends\\_Central%20Asia-final.pdf](http://www.unodc.org/documents/regional/central-asia/Illicit%20Drug%20Trends_Central%20Asia-final.pdf).

présentent une insuffisance pondérale<sup>5</sup>, soit 1,5 fois supérieur au premier objectif du Millénaire pour le développement. La malnutrition est une cause sous-jacente de 60 % des décès chez les enfants de moins de 5 ans. Les carences en iode sont généralisées.

7. La prévalence des vers parasites est d'au moins 50 % dans l'ensemble de la population et de 75 % chez les enfants d'âge scolaire<sup>6</sup>. Les causes sont notamment l'accès limité à l'eau potable, les systèmes d'assainissement inadaptés et les pratiques d'hygiène insuffisantes. Selon l'Enquête en grappes à indicateurs multiples de 2006, 11,8 % de la population n'avait pas accès à l'eau potable, l'accès étant plus réduit encore dans les zones reculées et montagneuses. Aucun hôpital de district n'avait alors accès à l'eau chaude courante.

8. Le Kirghizistan est tout près d'atteindre le deuxième objectif du Millénaire pour le développement (assurer l'éducation primaire pour tous, les garçons comme pour les filles), mais le taux net de scolarisation était de 84 % en 2007<sup>7</sup>. Malgré d'importantes dépenses des pouvoirs publics dans l'éducation, les résultats scolaires sont une source de préoccupation majeure. Des tests conduits dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2009 ont classé le Kirghizistan en dernière position sur 65 pays. Aucune amélioration n'y a été relevée depuis 2006, année où le pays était en dernière position sur 57 pays. La qualité du corps enseignant est l'un des principaux facteurs nuisant à celle de l'enseignement. En 2009, une étude financée par l'UNICEF avec le concours des Ministères de la santé ainsi que de l'éducation et de la science a révélé une pénurie estimée à 23 % d'enseignants qualifiés à l'échelle nationale<sup>8</sup>. Seuls 12 % des enfants dans la classe d'âge suivent un enseignement préscolaire. Cela tient à la couverture correspondante limitée dans le pays malgré les récents efforts du Gouvernement et des donateurs pour promouvoir les écoles maternelles de proximité. Le Kirghizistan rural et méridional présente des taux de fréquentation préscolaire particulièrement faibles<sup>9</sup>.

9. Onze mille enfants vivent dans 120 institutions de placement au Kirghizistan<sup>10</sup>. Seuls 2,4 % sont orphelins; beaucoup ont été abandonnés en raison de la pauvreté. Dans le sud du Kirghizistan, le nombre d'enfants placés dans des établissements a augmenté de 10 % depuis les violences de juin 2010. Les problèmes dans ces établissements sont notamment la mauvaise tenue des dossiers, la sous-utilisation du personnel, la violence psychologique et les perspectives éducatives limitées. Peu de choses sont faites au niveau communautaire pour éviter le placement en établissements.

<sup>5</sup> Le deuxième rapport intérimaire de la République kirghize sur les objectifs du Millénaire pour le développement, Bishkek, 2010. Également disponible à [www.undp.kg/tmp/rc/MDG%20report.pdf](http://www.undp.kg/tmp/rc/MDG%20report.pdf).

<sup>6</sup> Peter Steinmann, *Epidemiological Survey on Human Intestinal Helminths-Results, implications and policy recommendations*, UNICEF, avril 2009.

<sup>7</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Rapport mondial de suivi sur l'EPT, 2010.

<sup>8</sup> UNICEF, *Survival Strategies of Schools in the Kyrgyz Republic: A school-level analysis of teacher shortages*, 2009.

<sup>9</sup> Farida Ryskulueva, *Draft Situation Analysis Review of Education Sector in Kyrgyzstan*, UNICEF, 25 octobre 2010.

<sup>10</sup> NurjanMusaeva, *Children in State Care: Tendencies and problems*, présentation faite le 24 janvier 2011, Bishkek.

10. L'absence d'enregistrement des naissances pour les enfants sans abri, apatrides<sup>11</sup> ou qui viennent de familles migrantes non enregistrées laisse de nombreux enfants sans papiers d'identité, entravant leur accès aux services sociaux. Les violences et les mauvais traitements envers les enfants sont fréquents dans les familles, 72,7 % des enfants faisant état d'actes de maltraitance et de négligence<sup>12</sup>.

## **Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération précédente (2005-2011)**

### **Principaux résultats obtenus**

11. Dans le cadre du programme du Ministère de la santé visant à améliorer la nutrition maternelle et infantile, un projet bénéficiant de l'appui de l'UNICEF fournit du « Gulazyk » (poudre de micronutriments Sprinkles) pour réduire l'anémie ferriprive. Des Sprinkles ont été donnés à 24 500 enfants âgés de 6 à 24 mois dans la province de Talas, soit près de 10 % de cette classe d'âge dans le pays, entraînant une baisse des taux d'anémie de 25 %. Le projet a également promu la diffusion de messages clés sur le développement du jeune enfant au service de son développement cognitif. S'appuyant sur ce succès sans précédent, un financement a été obtenu pour étendre ce projet à l'ensemble du pays. Le projet a été mis en place en étroite partenariat avec la Société nationale de la Croix-Rouge, les United States Centers for Disease Control and Prevention et le Ministère de la santé.

12. Six mille enfants supplémentaires bénéficient de l'aide sociale au titre de la nouvelle loi relative aux prestations sociales publiques. Cette loi a été élaborée et mise en œuvre avec le soutien de l'UNICEF en étroite collaboration avec l'Union européenne (UE) et la Banque mondiale. Les nouvelles conditions d'attribution instaurées par la loi ont permis à 3 600 familles supplémentaires de percevoir des prestations, soit une hausse de 22 %.

13. Une nouvelle loi sur l'éducation préscolaire a été adoptée en 2009 qui marque une avancée majeure vers un programme de préparation à l'école obligatoire et vers l'accès universel des enfants d'âge préscolaire aux possibilités d'apprentissage. La loi reconnaît les écoles maternelles locales comme solutions de remplacement viables au système de prise en charge durant la journée à la suite du succès du modèle mis à l'essai par l'UNICEF dans une province.

14. Pour faire face à l'augmentation alarmante du VIH chez les femmes et les enfants, le Ministère de la santé a lancé l'élaboration du tout premier programme national de prévention de la transmission mère-enfant (PTME) et du sida pédiatrique, et modélisé son intégration dans les services médicaux généraux. Ce programme a été reconnu comme une bonne pratique globale et est désormais transposé à une plus grande échelle. Actuellement, tous les enfants séropositifs bénéficient d'un traitement contre le sida pédiatrique et d'un suivi améliorés et 54 % des femmes enceintes séropositives ont reçu des médicaments antirétroviraux pour prévenir la transmission mère-enfant en 2009. L'UNICEF a aidé à l'élaboration et la

<sup>11</sup> Selon les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il y avait 24 615 personnes apatrides au Kirghizistan en janvier 2010. La majorité d'entre eux était de souche kirghize, mais une part importante était de souche ouzbèke d'Ouzbékistan ayant contracté des mariages non déclarés au Kirghizistan.

<sup>12</sup> UNICEF, *Child Abuse and Neglect in Families in the Kyrgyz Republic*, 2010.

mise en œuvre de la stratégie, en particulier via l'assistance technique et l'échange de connaissances et d'expériences mondiales.

15. La réponse rapide de l'UNICEF aux besoins humanitaires dans le sud du pays à la suite des violences de 2010 a contribué au rétablissement des services de santé et assuré un accès généralisé à l'école, l'eau potable et l'assainissement. Des espaces d'accueil pour les enfants ont été mis en place, apportant une aide psychosociale à quelque 6 000 d'entre eux. L'UNICEF a mené la campagne « Bienvenue à l'école » dans 277 écoles et revu le programme d'enseignement pour y introduire l'éducation pour la paix, et continue d'assurer l'acheminement en toute sûreté des enfants exposés à la violence entre le domicile et l'école.

### **Enseignements tirés**

16. L'évaluation globale de la Banque mondiale menée dans cinq pays en 2009 a mis en exergue l'expérience kirghize dans l'application d'une approche sectorielle (SWAP) de la santé comme étant parmi les plus réussies au niveau mondial. L'Examen annuel conjoint de l'approche sectorielle 2010 a souligné le rôle stratégique de l'UNICEF dans le processus, notamment via l'inscription de la santé maternelle et infantile au nombre des priorités de la réforme du secteur; les activités de plaidoyer réussies en faveur d'allocation de fonds à la santé maternelle et infantile; la formation de plus de 75 % du personnel des maternités aux soins périnataux et néonataux et de réanimation efficaces; ainsi que l'équipement de 62 services de maternité en matériel de secours élémentaire. Les expériences tirées de la mise en œuvre des approches sectorielles dans le domaine de la santé seront appliquées aux approches sectorielles prévues dans l'éducation.

17. Une étude de 2009 du Ministère de l'éducation et de la science, bénéficiant de l'appui de l'UNICEF, la Banque mondiale et la Fondation Aga Khan, a montré que les taux élevés de rotation des enseignants et la qualité de l'enseignement nécessitent un suivi attentif pour rendre les écoles maternelles de proximité plus viables. Selon l'étude, quelque 4 % des enfants d'âge scolaire (environ 35 000) ne vont pas à l'école ou bien ne la fréquentent pas régulièrement et 30 000 abandonnent leur scolarité après l'enseignement élémentaire de base. La confirmation de la baisse des résultats scolaires par les conclusions du programme PISA de 2009 a suscité des inquiétudes quant à l'efficacité des politiques publiques et de l'aide des donateurs. L'UNICEF va soutenir la mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation 2012-2020 qui vise à améliorer la qualité de l'enseignement et la gestion des ressources financières et humaines, en coordination avec les autres donateurs et partenaires.

18. Les conflits interethniques de juin 2010 et les évaluations interinstitutions rapides des besoins menées par la suite (sur la santé et la nutrition, l'éducation, la protection de l'enfance et l'eau et l'assainissement) ont révélé un certain nombre de problèmes urgents, notamment le manque d'établissements appropriés pour enfants, l'affaiblissement des systèmes d'éducation et de protection sociale et de l'enfance, et l'insuffisance des infrastructures en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles et les dispensaires. Tandis que la réponse humanitaire immédiate aux événements a été efficace, de nouvelles informations ont conduit à un complément de recherches dans les domaines de la consolidation de la paix et du rôle des adolescents. Ces recherches soulignent la nécessité d'une présence accrue de l'UNICEF à long terme au niveau local dans le sud pour consolider les acquis et

s'assurer que des réponses adaptées sont apportées aux problèmes en vue de résultats durables. Les interventions d'urgence seront généralisées et renforcées pour répondre aux besoins non couverts, notamment dans les domaines de la consolidation de la paix, de la prévention des conflits et de la réduction des risques de catastrophe.

## Programme de pays, 2012-2016

### Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Meilleur accès aux services sociaux de qualité	1 313	9 506	<b>10 819</b>
Systèmes équitables, de qualité et réactifs pour les enfants	1 450	5 844	<b>7 294</b>
Engagement civique des adolescents et des jeunes et partenariats pour les droits de l'enfant	471	4 985	<b>5 456</b>
Dépenses intersectorielles	1 366	4 665	<b>6 031</b>
<b>Total</b>	<b>4 600</b>	<b>25 000</b>	<b>29 600</b>

### Processus de préparation

19. La préparation du programme s'est appuyée sur l'examen à mi-parcours de 2008, le Programme à mi-parcours 2012-2015 du Gouvernement de la République kirghize et le rapport des Nations Unies de 2010 sur l'analyse de la situation du pays, que complète l'analyse de situation menée par l'UNICEF de 2010. Le processus a été mené parallèlement à la préparation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et s'aligne pleinement sur ses résultats. Le descriptif de programme de pays s'appuie également sur les informations de la stratégie d'intégration des préoccupations sexospécifiques de l'équipe de pays des Nations Unies 2009 et les observations finales de l'examen périodique universel de 2010.

20. La décision de l'équipe de pays de poursuivre la préparation du PNUAD et du descriptif de programme de pays a été prise à l'issue de consultations conduites avec le Président du Kirghizistan. L'UNICEF a tenu plusieurs réunions de planification avec les ministères d'exécution et les partenaires et donateurs des organisations non gouvernementales (ONG), assurant que le descriptif de programme de pays complète les autres initiatives et partenariats pour soutenir les priorités des pouvoirs publics.

### Résultats et stratégies des éléments du programme

21. L'objectif global est de soutenir les efforts du Gouvernement et de la société civile pour améliorer l'équité et l'intégration sociale des enfants qui ont besoin de protection, vivent dans la pauvreté et sont exposés à la violence ethnique, afin qu'ils puissent exercer leurs droits. Le programme de coopération proposé porte sur les

trois obstacles majeurs liés au développement à la concrétisation des droits des enfants au Kirghizistan : pauvreté, exclusion sociale et vulnérabilité, et faiblesses chroniques du système.

22. Les principaux résultats du programme à l'horizon fin 2016 sont : a) plus d'enfants et de femmes bénéficiant d'un meilleur accès au niveau national à des services d'intervention de qualité, notamment aux prestations sociales; b) progrès significatifs du Kirghizistan dans l'application des grandes composantes des traités internationaux, tels que la Convention relative aux droits de l'enfant; c) davantage de femmes, filles et garçons ayant accès à une série de services sociaux intégrés, notamment les services d'assainissement, via l'accent mis sur les groupes les plus vulnérables dans certains domaines cibles; et d) alliance du Gouvernement, des ONG et des collectivités contribuant à accroître l'engagement civique des jeunes et les partenariats pour les droits de l'enfant.

23. Le programme contribuera à : a) une augmentation du nombre de femmes et d'enfants issus de familles pauvres et vulnérables ayant accès aux services de secours sanitaires, notamment en matière de nutrition; b) une mise en œuvre et un suivi efficaces des plans locaux destinés aux enfants par les municipalités dans les zones sélectionnées; c) une hausse de la proportion d'enfants bénéficiant de services préscolaires dans les municipalités ciblées; enfin, d) une diminution du nombre de garçons et filles placés dans des établissements pour 100 000 enfants. Ces résultats seront obtenus en aidant les autorités nationales et locales dans les zones sélectionnées à favoriser un environnement sûr et propice à l'engagement civique actif des jeunes et adolescents pour le développement économique, la consolidation de la paix et l'intégration sociale.

24. Le programme utilisera diverses stratégies, notamment la mobilisation pour les enfants, le renforcement des capacités institutionnelles et l'utilisation de données factuelles pour guider les politiques. La capacité de modélisation et de transposition à plus grande échelle d'interventions peu coûteuses sera développée afin de soutenir le Gouvernement et la société civile dans leurs efforts pour améliorer l'équité et l'intégration de tous les garçons et les filles. Le programme donnera la priorité aux partenariats, notamment avec les institutions des Nations Unies, pour bâtir des synergies et mobiliser des ressources supplémentaires pour les enfants, et garantir des réponses efficaces aux préoccupations liées aux droits des enfants et à la problématique hommes-femmes.

25. Les mesures d'aide à la généralisation d'une perspective antisexiste seront notamment l'élaboration de données ventilées, analyses et suivis. Le programme abordera également les problèmes de la violence dans la famille et des mariages précoces.

26. Une aide sera apportée pour assurer l'efficacité des mécanismes de coordination et des plans de contingence visant à garantir la préparation aux situations d'urgence et les réponses à y apporter via des stratégies de réduction des risques de catastrophes axées sur les écoles.

### **Liens avec les priorités nationales et le PNUAD**

27. Le programme de pays a été élaboré en conformité avec les priorités nationales de l'approche sectorielle en matière de santé, de la stratégie nationale pour

l'éducation 2012-2020 et du Plan d'action national pluri-institutions pour la protection de l'enfance. Ces priorités ont guidé le nouveau PNUAD, pour lequel l'UNICEF dirige la composante intégration sociale et justice. Le programme s'attache à améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de qualité. L'UNICEF contribuera également à la composante du PNUAD sur la paix et la cohésion, la gouvernance démocratique effective et les droits de l'homme dans les domaines de la consolidation de la paix, renforçant les institutions indépendantes et les moyens favorisant la participation et l'engagement de la société civile, des adolescents et des jeunes. L'UNICEF contribuera également à la croissance inclusive et durable pour la réduction de la pauvreté ainsi qu'à la gestion des risques de catastrophe pour l'analyse de la diminution de la pauvreté des enfants et la réduction des risques de catastrophes.

### **Liens avec les priorités internationales**

28. Le programme est pleinement intégré dans la Déclaration du Millénaire, les objectifs du Millénaire pour le développement et le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2006-2013. Il est également conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et aux recommandations de l'examen périodique universel. Le programme aidera les autorités nationales à œuvrer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux liés à la réduction de la morbidité et de la mortalité infantiles et maternelles.

### **Éléments du programme**

29. Le programme compte trois éléments : a) systèmes équitables, de qualité et réactifs pour les enfants, b) meilleur accès aux services sociaux de qualité, et c) engagement civique des adolescents et des jeunes et partenariats pour les droits de l'enfant. Les deux premiers éléments aideront respectivement les systèmes nationaux et les partenaires locaux à faire en sorte que les réformes au niveau central se concrétisent réellement par un meilleur accès des femmes, filles et garçons les plus marginalisés et vulnérables aux services sociaux de qualité. Le troisième élément contribuera à instaurer un environnement propice à la concrétisation des droits des adolescents et des enfants.

30. Systèmes équitables, de qualité et réactifs pour les enfants. Comme cela a été précisé ci-dessus, les dépenses publiques en faveur du secteur social ont certes augmenté ces dernières années, mais les régimes de protection sociale et de l'enfance restent faibles et fragmentés. De nombreux garçons et filles vulnérables sont exclus des services de prévention et de protection voulus. D'après une récente étude, 60 % des personnes extrêmement pauvres ne bénéficient pas des prestations sociales<sup>13</sup>. Cet élément appuiera par conséquent l'élaboration des politiques, les normes, les cadres normatifs et la préparation des budgets pour améliorer la qualité des services sociaux et les mettre en conformité avec les règles et normes internationales.

<sup>13</sup> Évaluation de l'efficacité des transferts de liquidités vers les familles et les enfants en République kirghize, effectuée en 2008 par le Center for Social and Economic Research, à la demande de l'UNICEF.

31. En matière de santé, le programme veillera à ce que davantage de femmes et d'enfants issus de familles pauvres et vulnérables aient accès aux services de secours sanitaires prioritaires de qualité, notamment les services de nutrition. Le programme continuera de soutenir le Gouvernement dans sa réforme du secteur dans le cadre de l'approche sectorielle, en coordination avec les partenaires de développement. Concernant l'action publique, l'UNICEF préconisera de renforcer l'attention accordée aux groupes vulnérables et difficiles à atteindre et de veiller à ce que les garanties de l'État sont pleinement remplies. Un soutien sera également apporté pour développer la capacité du Ministère de la santé de gérer les services de santé maternelle et infantile, assurant que des services de secours sanitaires prioritaires et des systèmes de suivi et d'évaluation améliorés sont bien en place. Le programme continuera également de soutenir l'intégration des questions de la PTME et du sida pédiatrique dans les services de santé maternelle et infantile. Avec le concours du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le programme aidera les politiques nationales à améliorer l'accès des femmes et des enfants à des interventions efficaces en termes de diagnostic, de prévention et de traitement du VIH. La gestion du système de vaccination sera renforcée pour fournir des services de vaccination sûrs pour tous les enfants. La collaboration sera renforcée avec l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Banque mondiale et la United States Agency for International Development.

32. L'anémie et autres carences en micronutriments chez les femmes et les enfants seront traitées via l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une stratégie nationale pour la nutrition et l'application effective de la loi sur l'enrichissement de la farine. On renforcera et étendra à l'ensemble du pays l'approche intégrée engagée dans une province, laquelle approche combine la distribution de poudre de micronutriments Sprinkles aux enfants avec des pratiques alimentaires voulues et la promotion du développement du jeune enfant.

33. En matière d'éducation, le programme veillera à ce que davantage de garçons et de filles aient accès à un enseignement préscolaire et de base de qualité et durable. Dans le cadre de la stratégie du Ministère de l'éducation et de la science pour 2012-2020, des avis sur les réformes du système seront communiqués portant sur l'amélioration de la qualité et de la préparation à l'école ainsi que sur la réduction des taux d'abandon. Le programme se concentrera sur l'amélioration de l'éducation en insistant sur la qualité et la disponibilité des enseignants et en appuyant la réforme relative à leur situation et à leurs conditions de travail. La législation sera soutenue pour garantir un accès équitable et élargi à une éducation préscolaire de qualité. Pour améliorer la capacité du Ministère de collecter, d'analyser et d'utiliser les données éducatives, en particulier sur les enfants non scolarisés, on fournira une assistance technique pour mettre en place un système d'information fiable et indépendant de gestion de l'éducation, notamment préscolaire. Il sera conçu en étroite collaboration avec l'UE et les autres donateurs. Le partenariat stratégique en cours avec les principaux partenaires de développement sera renforcé afin de mobiliser les ressources pour améliorer ainsi l'équité d'accès à un environnement d'apprentissage de haute qualité.

34. On intensifiera la collaboration en cours avec les partenaires appuyant la qualité de l'éducation, en particulier ceux qui défendent un système de financement de l'éducation par habitant et la rationalisation du réseau des écoles. Ces partenaires sont notamment la Banque mondiale, la United States Agency for International

Development et l'UE. Ce programme aidera également à préparer et utiliser des cadres d'assurance qualité et de suivi pour l'éducation des jeunes enfants, notamment l'application de normes relatives à l'apprentissage et au développement de la petite enfance. L'éducation pour la paix et la réduction des risques de catastrophe seront mises en avant dans le programme d'enseignement.

35. En ce qui concerne la protection de l'enfance, le résultat escompté est que les autorités nationales et locales réagissent efficacement aux cas de violences et de maltraitements, garantissent le droit à l'enregistrement des naissances et empêchent la séparation des enfants d'avec leurs familles. La réforme du système de protection sociale de l'enfance sera soutenue par l'action des pouvoirs publics et la législation en vue de mettre en œuvre des services de prévention et de protection grâce à un mécanisme efficace d'orientation et d'interventions. Un cadre juridique intégrant les régimes de protection sociale et de l'enfance sera élaboré, ainsi que des outils d'actions des pouvoirs publics. Il s'agira notamment de normes régissant les services sociaux équitables adaptés aux enfants, en particulier pour prévenir l'abandon d'enfants ainsi que la violence fondée sur le sexe. Le programme continuera d'œuvrer à l'introduction d'un système de justice pour mineurs conforme aux normes internationales.

36. Concernant l'action sociale, le programme améliorera l'accès des familles pauvres et vulnérables à des prestations sociales équitables et à des mesures, programmes et services de prévention et d'intervention efficaces. L'UNICEF, ainsi que l'UE, la Banque mondiale et l'Agence allemande de coopération technique prendront part à l'initiative du Gouvernement visant à élaborer une stratégie de réforme de la protection sociale adaptée aux besoins des enfants pour 2011-2013, articulée avec des programmes d'emploi et de développement humain. Cette stratégie vise à réduire la pauvreté des enfants en refondant le système actuel de transfert d'argent pour permettre aux enfants de bénéficier de prestations spécifiques. Pour ce faire, les principaux décideurs de la politique sociale et économique utiliseront un profil de pauvreté touchant les enfants régulièrement mis à jour, l'indice de bien-être des enfants et les taux de pauvreté. L'UNICEF renforcera la capacité des décideurs dans la formulation des politiques et l'analyse des dépenses publiques afin de déterminer une marge budgétaire en vue de réformes progressives.

37. **Meilleur accès aux services sociaux de qualité.** Priorité sera donnée à la lutte contre les inégalités chez les femmes et les enfants pauvres vivant dans 23 municipalités pauvres de zones urbaines, rurales et reculées. L'objectif est d'améliorer l'accès à des services de base de qualité, concernant notamment la santé, l'éducation, la protection sociale et de l'enfance, l'eau et assainissement, et les jeunes.

38. Le programme s'assurera que les municipalités sélectionnées coordonnent la mise en œuvre et le suivi des programmes locaux pour les enfants et concrétisent les politiques et lois nationales pour les femmes et les enfants. Les approches novatrices et les interventions rentables sur le terrain seront promues en vue de leur transposition à plus grande échelle en coordination avec le Gouvernement kirghize. Le développement des capacités permettra aux autorités de district et locales de concevoir et mettre en œuvre une série de services sociaux intégrés pour les enfants, adolescents et femmes les plus exclus et de combler les lacunes en termes d'accès et d'utilisation aux services de qualité.

39. Axé sur les groupes les plus vulnérables, le programme visera à garantir une hausse de 25 % au moins du nombre de femmes et d'enfants utilisant des services de secours sanitaires prioritaires dans les municipalités sélectionnées. On aidera les autorités locales et les communautés à promouvoir activement des services de soins de santé à domicile destinés aux mères et aux enfants ainsi que des programmes de sensibilisation contre la mortalité infantile et maternelle. Le réseau de centres pour la promotion d'un mode de vie sain, en étroite collaboration avec les comités de santé des villages, sera renforcé en vue d'obtenir des résultats durables. Les maladies d'origine hydrique et liées au manque d'hygiène seront combattues via un meilleur accès à l'eau potable et l'assainissement voulu dans les écoles et centres de santé primaire et via la promotion d'un changement de comportement auprès des écoliers, des femmes et des familles, notamment par l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène.

40. Le programme cherchera à augmenter de 30 % au moins le nombre d'enfants bénéficiant de services préscolaires dans les municipalités ciblées. Il favorisera les modèles d'écoles maternelles de proximité, notamment par le renforcement des capacités des communautés et autorités locales de les ouvrir et de les maintenir.

41. En coopération avec les organisations de la société civile, les autorités locales bénéficieront d'un appui pour augmenter la demande de services sociaux de qualité à l'intention des femmes et des enfants, notamment en protégeant les enfants risquant d'être séparés de leurs familles et placés en établissements. On utilisera la communication en vue du développement comme stratégie transversale afin de promouvoir les résultats positifs au niveau social et comportemental auprès des populations locales, notamment pour ce qui est de l'amélioration des compétences parentales, de la paix sans exclusive et de la tolérance.

42. Dans 13 municipalités ciblées du sud, les communautés et autorités locales recevront une aide pour promouvoir des écoles sûres et tolérantes, via un programme d'éducation à la paix. Les services destinés à la jeunesse ouvriront des perspectives de rassemblement et de dialogue aux jeunes de différentes communautés ethniques pour les associer à la consolidation de la paix, à la réconciliation et à la prévention des conflits, ainsi qu'à la prise de décisions, et leur fournir les compétences et possibilités nécessaires pour améliorer leurs existences. Les initiatives réussies seront mises en valeur en vue d'être transposées à plus grande échelle.

43. Compte tenu de la fréquence des catastrophes naturelles, les autorités locales verront leurs moyens renforcés en matière de préparation aux situations d'urgence et de réponses à y apporter, ainsi que dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

44. **Engagement civique des adolescents et des jeunes et partenariats pour les droits de l'enfant.** S'appuyant sur la situation spécifique des adolescents et des jeunes et sur le rôle qu'ils ont joué lors des événements de 2010, le programme soutiendra le développement de capacités nationales visant à valoriser l'engagement civique et la participation des adolescents aux activités de défense de la cohésion sociale, de la consolidation de la paix et de la réconciliation, tout en améliorant leur accès aux services sociaux et en leur ouvrant des perspectives.

45. Pour ce faire, les autorités nationales et locales doivent faciliter, dans les zones ciblées, un environnement sûr et propice à l'engagement civique actif des jeunes. Le

Ministère de la jeunesse et les organisations de jeunes bénéficieront d'une aide pour améliorer la planification, la mise en œuvre et la coordination des services pour la jeunesse et pour mieux les associer aux prises de décisions les concernant. Des animateurs de groupes de jeunes et des bénévoles seront mobilisés pour nouer le dialogue avec les jeunes vulnérables des zones pauvres et rurales. La mobilisation continue avec les décideurs et les responsables se poursuivra via des visites entre ces derniers et les jeunes, la promotion du dialogue intergénérationnel et la collaboration des organisations communautaires et confessionnelles.

46. Le programme s'assurera que des alliances en faveur des enfants sont formées, qui associent le Gouvernement, le Parlement, le secteur privé, la société civile et les médias à l'appui des résultats du programme, notamment pour ce qui est de faciliter l'accès des enfants aux services sociaux de qualité et de mobiliser des ressources à leur profit. Des approches innovantes aux côtés des médias seront poursuivies pour donner aux enfants et aux jeunes la possibilité d'exprimer leurs opinions. On mettra l'accent en particulier sur un accès équitable élargi à l'information, spécialement pour les groupes défavorisés et démunis. La collaboration avec la télévision et la radio nationale et locale sera recherchée pour améliorer la couverture média et organiser des programmes spéciaux pour la jeunesse, notamment dans les communautés multiethniques. On facilitera les partenariats en mettant à profit les ressources de l'Internet et des médias sociaux ainsi que la mise en réseau communautaire.

47. Enfin, le programme renforcera les capacités nationales en matière de suivi et d'évaluation pour guider la formulation des politiques et l'établissement des budgets sur la base d'éléments factuels relatifs aux problèmes liés aux adolescents et enfants, tels que la pauvreté touchant les enfants. Cet élément appuiera la production de données annuelles ventilées, notamment sur l'égalité des sexes. L'actuel Bureau de l'Ombudsman de la République kirghize, organisation de défense des droits des enfants, suivra la situation des enfants et établira des rapports précis et en temps voulu sur leurs droits. L'indice de bien-être des enfants permettra de suivre la situation des enfants et des adolescents et de disposer d'informations importantes d'aide au suivi des progrès sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement.

### **Dépenses intersectorielles**

48. Les dépenses intersectorielles couvrent les salaires du personnel des différents secteurs, les déplacements, la formation et l'équipement, ainsi que le soutien opérationnel supplémentaire à la gestion et à l'administration du bureau de pays.

### **Principaux partenariats**

49. Le programme sera mené en collaboration avec les principaux ministères partenaires, à savoir, les Ministères de la santé; de l'éducation et de la science; de la protection sociale; de la jeunesse; du travail, de l'emploi et de la migration; des situations d'urgence; de la justice; de la réglementation économique; et de l'agriculture. La Cour suprême, le Comité national des statistiques et la société nationale de radio et de télédiffusion sont également d'autres partenaires au niveau national. Les activités au niveau municipal seront coordonnées via les administrations locales, l'Agence nationale des administrations locales autonomes, les ministères d'exécution et les ONG locales. Le programme collaborera également

avec des comités sociaux parlementaires sur les questions liées aux enfants et aux adolescents, notamment les crédits budgétaires. L'UNICEF collaborera avec des instituts de recherche locaux et internationaux pour soutenir la production des connaissances, ainsi qu'avec les médias et les universités pour mettre en œuvre un programme sur les droits de l'enfant à l'intention des journalistes.

50. L'UNICEF œuvre en partenariat avec l'UE dans les secteurs de la protection sociale et de l'éducation. Dans le domaine de l'éducation, l'UNICEF collabore étroitement avec la Banque mondiale, notamment à la mise en œuvre de subventions dans le cadre de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous. Enfin, l'UNICEF continuera d'être un membre actif de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'équipe de pays humanitaire, et de participer aux principales activités associant les Nations Unies. L'UNICEF participera au projet cofinancé sur la bonne gouvernance et la justice sociale de l'UE, aux côtés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes).

#### **Suivi, évaluation et gestion du programme**

51. La mise en œuvre de l'arrangement de coopération actuel fera l'objet d'un suivi dans le cadre d'examens annuels conjoints et d'un examen à mi-parcours de l'état d'avancement du programme en 2014. Une évaluation de l'intervention de l'UNICEF en réponse à la situation d'urgence de 2010 et des enseignements tirés sera menée. Les indicateurs clefs ci-après ventilés par lieu géographique, sexe et conditions socioéconomiques seront surveillés : fréquentation préscolaire et taux d'abandon scolaire; qualité de l'éducation; santé maternelle et infantile; adoption et application de cadres normatifs dans les domaines de la protection sociale et de l'enfance, notamment la justice pour mineurs; et capacités et conditions en matière de planification basée sur des données factuelles, d'élaboration des politiques et de budgétisation.

52. Une analyse de la situation sera élaborée en 2015 à l'aide des nouvelles données livrées par plusieurs enquêtes, notamment l'enquête démographique et sanitaire ainsi que l'Enquête en grappes à indicateurs multiples. Le programme continuera de soutenir les bases de données DevInfo et TransMONEE pour améliorer le suivi ainsi que la production et diffusion de l'indice de bien-être des enfants, qui sera revu afin de l'axer davantage sur l'équité. On procédera à une analyse des données secondaires sur la situation des enfants et sur celle des personnes vivant dans la pauvreté à partir des données d'enquêtes sur les ménages.